

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 27 Octobre 2015**N° P144193 - DE/3**

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : 3A COMPOSITES GMBH
ALUSINGENPLATZ 1
78224 SINGEN

Marque commerciale : ALLEMAGNE
DILITE

Description sommaire :
Composition globale : Matériau non ignifugé composé de :
Pour l'épaisseur 2 mm :
- couche n°1 (couverture) : Aluminium d'épaisseur 0,2 mm (2 couches)
- couche n°2 (âme du matériau) : polyéthylène, type LDPE d'épaisseur 1,60 mm et de masse volumique 0,92 g/cm³
Pour l'épaisseur 4 mm :
- couche n°1 (couverture) : Aluminium d'épaisseur 0,2 mm (2 couches)
- couche n°2 (âme du matériau) : polyéthylène, type LDPE d'épaisseur 3,60 mm et de masse volumique 0,92 g/cm³

Application : Le matériau est recouvert d'un enduit sous forme de laque.
Display, marché publicitaire

Masse volumique : (1370 ± 10%) kg/m³

Epaisseur : (2 ± 10%) mm et (4 ± 10%) mm

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P144193 - DE/3 du 27 Octobre 2015

Nature des essais : Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995), trait de scie
Détermination du classement NF P92-507 (février 2004)

Classement :**M1****VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P144193 - DE/3 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 4 pages.

Trappes, le 27 Octobre 2015

Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
sur www.cofrac.fr**La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion****Noëlle PEDESPAN****Laboratoire national de métrologie et d'essais**Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 27 Octobre 2015

N° P144193 - DE/3

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai	:	3A COMPOSITES GMBH
Date et référence de la commande	:	Bon pour accord du 29/06/2015 sur devis n°2015/10896
Producteur	:	3A COMPOSITES GMBH
Marque commerciale et référence	:	DILITE
Composition globale	:	Matériau non ignifugé composé de : Pour l'épaisseur 2 mm : - couche n°1 (couverture) : Aluminium d'épaisseur 0,2 mm (2 couches) - couche n°2 (âme du matériau) : polyéthylène, type LDPE d'épaisseur 1,60 mm et de masse volumique 0,92 g/cm ³ Pour l'épaisseur 4 mm : - couche n°1 (couverture) : Aluminium d'épaisseur 0,2 mm (2 couches) - couche n°2 (âme du matériau) : polyéthylène, type LDPE d'épaisseur 3,60 mm et de masse volumique 0,92 g/cm ³ Le matériau est recouvert d'un enduit sous forme de laque.
Caractéristiques attestées par le demandeur	:	
Masse volumique	:	Non communiquée
Epaisseur	:	2 et 4 mm
Coloris	:	Blanc
Caractéristiques déterminées par le LNE	:	
Masse volumique	:	(1370 ± 10%) kg/m ³
Epaisseur	:	(2 ± 10%) mm et (4 ± 10%) mm
Coloris	:	Blanc

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 18/08/2015

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 15/10/2015

4. RESULTATS**4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT**

DILITE	Eprouvette 1 2 mm blanc	Eprouvette 2 2 mm blanc	Eprouvette 3 4 mm blanc	Eprouvette 4 4 mm blanc	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	163	100	302	345	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	12	-	6	51	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	273	-	153	342	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	0.4	0	0.2	0.8	0.4
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Conformément à la norme NF P 92-507 §3.2.9.a), les essais ont été réalisés avec trait de scie et calfeutrage des chants.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 27 Octobre 2015



**La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion**

Noëlle PEDESPAN

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.